



Le Courrier Académique

Le journal de la CGT-Educ'action Créteil

CGT-Educ'action Créteil
Bourse du travail de St Denis
9/11 rue Génin
93200 St Denis
Tel. : 01 55 84 41 06
Fax : 01 55 84 41 96

Mail : cgteduc.creteil@wanadoo.fr
Mail des élu-e-s : eluscgteduc@orange.fr
Site internet : <http://www.cgteduccreteil.org>

La CGT-Educ'action Créteil, avec 22 élu-e-s chez les CPE, les certifiés, les PLP et les non-titulaires, est la deuxième organisation syndicale du 2nd degré de l'académie de Créteil. Elle syndique tous les enseignants, 1^{er} et 2nd degré, titulaires et non-titulaires.

Sommaire

Page 1 :
Edito
Page 2 :
Calendrier militant
Page 3 :
Non-Titulaires
Page 4 :
Vos contacts CGT

ENCART

- « 4 pages » Retraites
- Déclarations et analyses des élu-e-s CAPA : mutations, hors-classe, notes
- Fiches de suivi rentrée 2010

Septembre 2010

Une rentrée 2010 dans l'action !

Le gouvernement et les médias n'y peuvent rien : malgré la propagande agressive dont ils nous abreuvent, nous ne sommes pas dupes que leur réforme des retraites est une réforme idéologique au service de quelques uns

et qui conduit à une dégradation sans précédent de nos conditions de vie.

Les mobilisations réussies avant l'été et pendant l'été montrent que nous ne lâcherons rien. Dès le 7 septembre, nous devons démontrer par la grève que nous ne nous laisserons pas faire !

Dans le champ de l'Education, la rentrée 2010 sera une nouvelle étape dans la dégradation de nos conditions de travail et d'apprentissage des élèves. Dès le 8 septembre, devant le Rectorat de Créteil, faisons-nous entendre et portons nos revendications.

La lutte ne fait que commencer : nous pouvons gagner sur les retraites, nous pouvons gagner sur les contre-réformes dans l'Education.

Matthieu Brabant, secrétaire académique



Imprimé par nos soins

Directeur de la publication : Matthieu BRABANT

Nouvelle série N°285 N°CPPAP 07 10 S 07 491

Calendrier militant

La CGT-Educ'action a pris acte de l'appel unilatéral à la grève du SNES pour le 6 septembre 2010, appel non repris par l'ensemble des syndicats de la FSU.

Cet appel se fait en dehors de tout cadre intersyndical et alors qu'une journée de grève unitaire et interprofessionnelle est déjà posée pour le 7 septembre 2010.

La CGT-Educ'action Créteil, aux cotés de toutes les sections CGT-Educ'action et les syndicats départementaux CGT-Educ'action qui s'engageront dans l'action dès le 6 septembre, dépose un préavis de grève pour cette date. La CGT-Educ'action Créteil construira dans l'unité un mouvement d'ampleur pour défendre les retraites et pose la question de la reconduction de la grève du 7 septembre 2010.

La CGT-Educ'action Créteil pose également la question de la construction d'un mouvement unitaire dans l'Education et appelle à un rassemblement devant le Rectorat de Créteil le mercredi 8 septembre 2010. A l'occasion de ce rassemblement, la CGT-Educ'action Créteil appelle les établissements à venir porter leurs revendications.

**Grève interprofessionnelle
Mardi 7 septembre 2010
Retraites : on peut gagner !**

**Rassemblement le :
Mercredi 8 septembre 2010
à 14h
Au Rectorat de Créteil**

La CGT-Educ'Action demande une audience au Recteur et appelle les personnels à se rassembler au Rectorat avec leurs revendications et leurs demandes.

mi-septembre : Signature des contrats des **non-titulaires**

29 septembre : **Mobilisation européenne**

29 septembre à 14h00 : Réunion du collectif **CPE** (bourse du travail de Saint-Denis)

Septembre - Octobre : Cycle de négociation sur un **plan de titularisation** dans la fonction publique

Octobre : CAPA de contestations de notes administratives 2009/2010 pour les PLP et certifiés

7-8 octobre : **Congrès de la CGT-Educ'action Créteil** (maison des syndicats de Créteil)

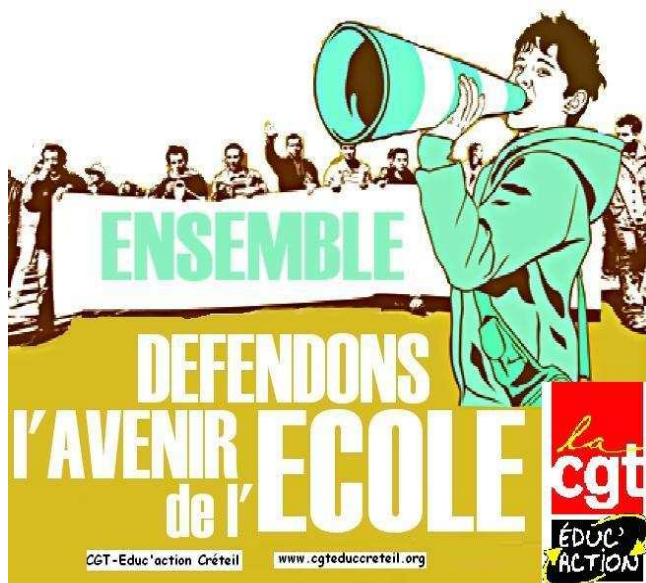
Non-Titulaires : rentrée sous tension

RASSEMBLEMENT POUR LUTTER CONTRE LA PRECARITE

MERCREDI 8 SEPTEMBRE

14h

RECTORAT DE CRETEIL



La DPE est encore en train d'effectuer des affectations, cela va durer tout au long du mois de septembre et d'octobre.

Environ 2900 contractuels (dont les ex-MA) sont en position de réemploi dans l'académie pour la rentrée de septembre 2010.

Suite à l'affectation sur des temps pleins des stagiaires, nous sommes particulièrement inquiets pour le réemploi de 300 à 400 collègues (en particulier dans la voie générale et technologique). C'est pour la CGT un gâchis humain insupportable et un plan de licenciement déguisé. Ce gâchis est d'autant plus insupportable que le Rectorat aura de nouveau besoin de ces personnels d'ici quelques mois pour compenser les suppressions d'emplois de titulaires !

N'hésitez pas à contacter les élu-e-s de la CGT-Educ'action pour toute question ou toute demande d'intervention, en utilisant la fiche ci-jointe.

Un cycle de négociations s'est ouvert le 22 juin 2010 pour un plan de titularisation dans la Fonction Publique. Il est clair que ce processus de concertation est également le fruit des luttes unitaires.

Dans la séance du 22 juin présidée par Georges TRON, la CGT a mis en avant ses 4 axes revendicatifs principaux :

- ▶ Mettre en œuvre une loi de titularisation, seule à même d'apporter des réponses statutaires et collectives.
- ▶ Encadrer de manière stricte le recours aux non titulaires pour en diminuer drastiquement le recrutement.
- ▶ Améliorer les conditions de reclassement des non titulaires au moment de leur titularisation.
- ▶ Renforcer les droits sociaux, la reconnaissance des qualifications, la cohérence de gestion, etc. des agents non titulaires.

Même si bien des questions demeurent en suspens, même si bien des divergences sont toujours présentes, des portes paraissent entrouvertes. Le secrétaire d'Etat a lui-même évoqué « un plan de titularisation ciblé et progressif ».

En tout état de cause, rien ne se fera sans une mobilisation solidaire de tous les instants. Un projet de loi est annoncé pour la fin de l'année : faisons en sorte qu'il corresponde à nos légitimes exigences.



CGT-Educ'action Créteil
*Toutes demandes
et interventions rectorales*

Bourse du travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis
Tel : 01 55 84 41 06
Fax : 01 55 84 41 96
Site internet :
<http://www.cgteduccreteil.org>

Secrétariat académique

Mail : cgteduc.creteil@wanadoo.fr
Matthieu BRABANT : secrétaire académique
François ROUCHY : trésorier

Elu-e-s paritaires

Mail : eluscgteduc@orange.fr
PE, PLP, certifiés, agrégés, vie scolaire,
stagiaires, non-titulaires
Mutations, affectations, carrières...

CGT-Educ'action
*Toutes demandes
et interventions ministérielles*

Bourse du travail CGT
263 rue de Paris case 549
93515 Montreuil cedex
Tel : 01 48 18 81 47
Fax : 01 49 88 07 43
Mail : unsen@ferc.cgt.fr
Site internet : <http://www.unsen.cgt.fr>

**Syndicats départementaux
CGT-Educ'action**
*Adhésion, suivi des syndiqués
et mobilisations*

CGT-Educ'action 77

Bourse du travail de Melun
15 rue Pajol 77007 Melun cedex
Tel : 01 64 14 25 85
Mail : bsdencgt77@laposte.net
Site internet : <http://cgteduc77.org/>
Thomas ROY : secrétaire départemental
René GODEFROY : trésorier

CGT-Educ'action 93

Bourse du travail de Saint-Denis
9/11 rue Génin 93200 Saint-Denis
Tel : 01 55 84 41 06
Mail : sdencgt93@free.fr
Site internet : <http://cgteduc93.free.fr/>
Yvon-Yvan BARABINOT : secrétaire départemental
Safia AMGHAR : trésorière

CGT-Educ'action 94

Maison des syndicats de Créteil
11/13 rue des archives 94010 Créteil cedex
Tel : 01 41 94 94 25
Mail : cgt.educ-action94@laposte.net
Site internet :
<http://cgt.education94.free.fr/>
Pablo KRASNOPOLSKY : secrétaire départemental
Gilles MARTIN : trésorier



Retraite, Emploi, Salaire, ... Contre la Régression Sociale, TOUS ENSEMBLE LE 7 SEPTEMBRE 2010

Le gouvernement s'est engagé dans une transformation en profondeur de l'ensemble de la société. A ce titre et face à la crise, il conduit une politique de défense d'un système capitaliste englué dans les affaires, qui se traduit par des attaques sans précédent contre :

- notre système de protection sociale et notamment de retraite,*
- l'emploi, par le gel des dépenses publiques pour les trois ans à venir et un coup de frein à l'investissement social,*
- le pouvoir d'achat, entérinant le blocage des salaires, la fin des mesures fiscales et d'allocations pour les ménages les plus modestes.*

Nicolas Sarkozy a décidé de faire de la réforme des retraites un marqueur de son quinquennat. Il s'agit pour lui de convaincre l'opinion publique qu'il faut se résigner, que tous les paramètres concourent à travailler plus longtemps, sans garantie de niveau des pensions en retour.

La politique du gouvernement c'est :	Ce que nous revendiquons :
Report de l'âge légal du départ en retraite à 62 ans. Report de l'âge ouvrant droit au taux plein à 67 ans.	Garantir la possibilité de prendre sa retraite dès 60 ans en exigeant de nouvelles modalités d'acquisition des droits prenant en compte les années d'études et de précarité subies.
Allongement de la durée de cotisations.	Assurer des pensions d'au moins 75 % du revenu net d'activité pour une carrière complète, calculé sur les 6 derniers mois pour les fonctionnaires, les 10 meilleures années pour le privé. Exiger le retour à 37,5 annuités pour tous.
La reconnaissance de la pénibilité est accordée de manière individuelle. Refus de fixer une liste de métiers ou de classifications professionnelles réputées pénibles. Alignement des régimes du secteur public et privé.	Exiger la reconnaissance de métiers pénibles ouvrant droit à des départs anticipés.
Suppression du droit des femmes ayant 15 ans de fonction publique et trois enfants de partir de manière anticipée.	Maintien des pensions des fonctionnaires dans le budget de l'Etat. Le régime de retraite des fonctionnaires de l'Etat constitue l'un des piliers fondamentaux du statut et un mécanisme essentiel de la fonction publique de carrière. Les droits familiaux et conjugaux doivent être revus pour ne pas perpétuer, à la retraite, les inégalités entre les femmes et les hommes.

Ce projet de loi succède à la réforme Balladur de 1993 (passage dans le régime général aux vingt-cinq meilleures années et à 40 annuités pour accéder au taux plein) et Fillon en 2003 (passage à 40 annuités pour les fonctionnaires en 2008, instauration d'un système de décote et de surcote qui pénalise les carrières incomplètes et favorise la poursuite d'activité au-delà de 60 ans).

Ces réformes se sont par ailleurs accompagnées de celle de l'Ircantec (caisse de retraite complémentaire des agents non titulaires de la Fonction Publique) qui prévoit une baisse moyenne des pensions de 2 à 5 % à terme et de la mise en place du Régime Additionnel de la Fonction Publique (RAFP), premier fonds de pension obligatoire créé en France, pour les personnels titulaires de la fonction publique. Il nous faut exiger le retrait des ces lois scélérates pour imposer nos revendications.

Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus, c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites. Or le recul de l'âge de départ en retraite pourrait bloquer jusqu'à 1 million d'emplois, alors que les jeunes sont en difficulté pour en avoir un, sans pour autant conduire les plus de 55 ans à rester dans l'emploi. Aujourd'hui, parmi les 55/64 ans, seuls 38,9 % ont un emploi, les autres étant soit dans un plan de licenciement soit au chômage.

La politique du gouvernement c'est	Ce que nous revendiquons
<p>10 % de chômeurs en métropole au premier trimestre 2010</p> <p>Une aggravation croissante de la situation des seniors,</p> <p>Une forte hausse du temps partiel subi, du chômage partiel,</p> <p>Un effritement continu des emplois en CDI.</p> <p>Parallèlement le nombre de chômeurs en fin de droit ne cesse de s'alourdir.</p> <p>La mise en place d'un marché capitalistique du placement piloté par Pôle Emploi et incapable de répondre aux besoins des usagers.</p> <p>100 000 emplois détruits depuis 2007 dans la fonction publique de l'Etat,</p> <p>34 000 suppressions annoncées aujourd'hui dont 16 500 à l'Education Nationale</p> <p>la remise en cause concrète, rapide, des statuts (Loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels qui généralise les possibilités de travail à temps incomplet auprès de plusieurs employeurs, le recours au contrat à durée déterminée, l'appel à des agences d'intérim).</p> <p>Le recours à des contractuels, des vacataires (40 % dans l'enseignement supérieur et la recherche, 50 % à la culture...),</p> <p>L'absence de garanties collectives pour ces personnels. (Voir le renouvellement pendant de nombreuses années de CDD recrutés pour 10 mois).</p>	<p>La création d'emplois pérennes.</p> <p>Le respect des conventions collectives nationales.</p> <p>La construction de garanties interprofessionnelles pour l'ensemble des salariés articulant droits individuels et droits collectifs.</p> <p>La création d'emplois pour combattre le sous-effectif et répondre aux besoins.</p> <p>Les emplois publics doivent être pourvus par des fonctionnaires dans le respect des dispositions du titre II des statuts de la Fonction Publique.</p> <p>L'abrogation de la loi relative à « la mobilité et aux parcours professionnels dans la Fonction Publique ».</p> <p>Les personnels employés sur CDI ou CDD doivent faire l'objet d'un large plan de titularisation à des emplois statutaires et cela, sans aucune diminution du volume d'emplois pour le service public.</p> <p>En attendant, les personnels des établissements concernés doivent avoir des règles d'emploi, des grilles salariales et des droits sociaux les plus proches possibles de ceux appliqués aux agents titulaires.</p>

La réforme ne donne aucune garantie sur le niveau des pensions futures. Tous les salariés ayant eu une carrière courte ou morcelée -les femmes d'une manière globale- seront davantage pénalisés. Les cotisations sociales et, tout particulièrement les cotisations retraite sont assises sur le niveau des salaires (part fixe). Des données de l'INSEE montrent qu'en 2007, le taux moyens des cotisations sociales sur les salaires était de 41,41% alors que les revenus du patrimoine étaient sollicités à hauteur de 12,1%.

Par ailleurs, les revenus distribués aux propriétaires du capital sont passés de 10,8% en 1976 à 25,61% en 2007, au détriment de revalorisations salariales.

Porter le Smic à 1600 € brut permettrait de dégager 9,5 milliards de cotisations supplémentaires alors que les revenus non soumis à imposition (stock option, intéressement, etc.) représentent un manque à gagner de 3 milliards.

La politique du gouvernement et du Medef c'est	Ce que nous revendiquons
<p>Refuser de reconnaître l'érosion régulière du pouvoir d'achat des personnels et des salariés.</p> <p>Dans la fonction publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - c'est confirmer l'augmentation de 0,5% au 1^{er} juillet 2010 (l'engagement pris en 2008), mais annoncer le gel des salaires pour l'année 2011. - Renvoyer à d'hypothétiques rencontres les négociations pour 2012 et 2013. - Amplifier considérablement dans le public comme dans le privé, la part variable du salaire. - Développer la politique indemnitaire. <p>Ces mesures affaiblissent les garanties collectives, accentuent la mise en concurrence des salariés entre eux, ne font plus dépendre la rémunération et les salaires de la seule qualification.</p>	<p>Les traitements dans la fonction publique, les salaires dans le privé, doivent faire l'objet de négociations annuelles obligatoires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une indexation du point d'indice garantissant le pouvoir d'achat - La compensation des pertes du pouvoir d'achat enregistrées depuis 2000. - Une revalorisation du point indiciaire parce que nous défendons le principe d'une reconnaissance salariale de la qualification de chaque salarié : de sa technicité, de ses compétences, de l'enrichissement de celles-ci par la formation et par l'expérience. <p>La refonte des grilles indiciaires doit être engagée sans délais avec un salaire brut minimum à 1.600 euros</p> <p>Pour chaque grand niveau de qualification doit correspondre un salaire de base minimum de première embauche.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un doublement du traitement entre le début et la fin de carrière, - Une amplitude de la grille allant de 1 à 5 avec intégration des régimes indemnitaires dans le traitement. - Défendre une véritable grille des classifications, - défendre la reconnaissance salariale des qualifications, - défendre une augmentation du point d'indice, des salaires, c'est fixer des points d'appui pour rendre possibles des évolutions de carrière, c'est aussi garantir l'embauche.

Le gouvernement s'obstine, par un projet de loi profondément injuste et inacceptable parmi les plus brutaux en Europe, à détruire notre système de protection sociale et de retraite.

Pourtant des solutions pour une retraite juste et pérenne existent.

C'est pourquoi, la FERC CGT appelle les personnels de tous les secteurs à participer nombreux
à **la journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le mardi 7 septembre 2010**
sans préjuger des suites qui lui seront données.

La FERC-CGT appelle à construire dans tous ses secteurs des rassemblements syndicaux les plus larges possibles afin d'assurer une mobilisation exceptionnelle des salariés et retraités.



Bulletin de syndicalisation ou de contact



NOM.....Prénom.....

Adresse personnelle

Commune.....Code postal

e-mail.....

Tél

Etablissement.....

Commune.....Code postal.....

A retourner à Ferc-Cgt, case 544, 93515 Montreuil cedex

Tel : 01 48 18 82 44 Fax :01 4988 07 43

e-mail : ferc@cgt.fr - internet : www.ferc.cgt.fr



Année scolaire 2010/2011

**Fiche de situation
Pour faire le point sur la pré-rentrée**

ETABLISSEMENT :

Contact pour l'établissement (Nom, prénom, qualité, téléphone, mail) :

.....
.....
.....

Situation de rentrée : besoins recensés (avec précision) par discipline, problèmes d'affectations, de postes non couverts :

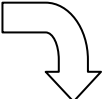
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Autres revendications : problèmes TZR et collègues non-titulaires non-réemployés

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Observations, précisions, demandes particulières :

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

A NOUS RETOURNER OU NOUS CONTACTER 



Déclaration des élu-e-s CGT-Educ'action Créteil

Mouvement intra-académique 2010 Juin 2010

Confusion et précipitation

Le but du mouvement intra-académique est de permettre la mobilité des enseignants et CPE titulaires en postes en établissement, la stabilisation des TZR le demandant ; et l'accueil dans les meilleures conditions des nouveaux enseignants arrivant dans l'académie de Créteil. Nous constatons d'années en années une dégradation de ce mouvement. Le mouvement 2010 est marqué par de la confusion et de la précipitation.

Confusion suite au blocage de postes pour permettre l'application précipitée de la réforme du recrutement et de la formation des enseignants et CPE. En bloquant des postes pour accueillir les 857 stagiaires du 2nd degré attendus à la rentrée 2010, le Rectorat déstabilise le mouvement intra-académique, remet en cause la stabilisation des TZR et le réemploi de centaines de non-titulaires. Pour la CGT-Educ'action, cette réforme est une catastrophe pour l'avenir du Service Public d'Education, ses conséquences se feront sentir sur le long terme.

Précipitation suite à la nécessité de trouver des supports pour ces stagiaires : ces postes bloqués ne devaient pas apparaître dans les documents du mouvement, c'est en tout cas ce qui a été affirmé lors du CTPA du 26 mai 2010. En recevant les documents quelques jours plus tard, nous avons pu constater que des postes identifiés comme des supports pour les stagiaires apparaissaient comme bloqués sur les documents du mouvement ! Les conditions de vérification pour les représentants du personnel ont donc été particulièrement difficiles. Nous tenons à dénoncer la surcharge de travail pour les personnels du Rectorat.

Confusion suite aux annonces précipitées des « projets d'affectation » par SMS ou par mail aux collègues, créant incompréhensions, inquiétudes, sentiments d'injustice...

Précipitation du Rectorat à donner ces informations aux collègues avant même le travail des CAPA dans une course folle à celui qui sera le premier à donner l'information aux personnels. Personne n'y gagne : ni les collègues, ne pouvant pas avoir toutes les informations sur le mouvement car celui-ci n'est pas terminé, ni le Rectorat, qui s'oblige à un calendrier démentiel, ni les personnels du Rectorat, obligés de travailler dans la précipitation et le stress, ni les représentants du personnel, pressés par les collègues de confirmer des informations qu'ils sont en train de vérifier, retardant ainsi ce travail de vérification !

Ce mouvement se déroule dans un contexte de suppressions de postes s'inscrivant dans la mandature de Sarkozy et entraînant un nombre conséquent de mesures de cartes scolaires. En difficulté pour pouvoir continuer à supprimer des emplois, le gouvernement s'est même permis la diffusion de fiches expliquant comment faire des économies, prenant par exemple la décision assumée de dégrader les conditions de travail des personnels et d'apprentissage des élèves dans les collèges. Au moins, les réformes précédentes avaient l'affichage « d'améliorer le système », avec ces fiches, les choses sont claires : le seul objectif est de faire des économies, pas d'améliorer le Service Public d'Education.

Le Rectorat de Créteil n'est pas en reste puisqu'il a inauguré les tentatives de mobilités forcées. Nous parlons évidemment des enseignants de comptabilité et de secrétariat. La CGT-Educ'action ne conteste pas qu'un élargissement de l'offre de formation est indispensable. Trop d'élèves ont été affectés dans ces sections faute de places dans les filières qu'ils souhaitaient. Toutefois, la filière tertiaire administrative ne doit pas être la variable d'ajustement qui permet au rectorat de supprimer les postes et de réduire l'offre de formation professionnelle.

L'avenir de la formation tertiaire est loin d'être aussi sinistré que semble aujourd'hui le découvrir le rectorat. Dans son courrier, le rectorat « observe une inadéquation entre une partie de l'offre de formation actuelle et les demandes des élèves d'une part, et celles du milieu économique, d'autre part. » Une manière de justifier les fermetures de sections de bac-pro comptabilité et secrétariat, dont n'apparaît pas par quels métiers « plus porteurs » elles seraient remplacée dans la future carte des formations.

Pourtant, la dernière enquête IVA qui mesure le taux d'accès à l'emploi dans les 7 mois qui suivent la sortie de formation initiale montre que celui-ci est de l'ordre de 60% au niveau IV. S'il est certes plus faible que d'autres diplômes, la différence n'est pas essentielle avec d'autres secteurs. Surtout, s'il apparaît que le niveau de qualification bac-pro est souvent insuffisant pour une insertion professionnelle rapide, il appartient à l'institution de développer l'accès au niveau III (BTS, DUT), aujourd'hui encore trop réduit, avec des moyens véritables permettant d'assurer la réussite des élèves issus de l'enseignement professionnel. Dans une enquête de 2007 de la DARES sur les métiers en 2015, il apparaissait que si les emplois de comptable et de secrétaire était bien prévus en réduction, ceux d'employés administratifs était eux en forte augmentation. Plutôt que la réduction drastique des formations, ne faudrait-il pas réfléchir à une redéfinition des champs des diplômes du tertiaire administratif.

La CGT-Educ'action demande l'ouverture et l'élargissement de l'offre de formation dans l'enseignement professionnel public, pour l'avenir de la filière administrative.

Les disciplines technologiques ne sont pas en reste : un plan massif de reconversion des personnels en STI est en marche. La CGT-Educ'action refuse la casse d'un pan entier du système éducatif français, casse qui n'a pour simple objectif que de supprimer encore des postes !

Il y a dans l'académie de Créteil plus de 1000 CPE. Pour la rentrée 2010, seuls 3 postes sont créés, dont 2 postes dans...les internats d'excellence ! Pourtant, l'urgence de renforcer les vies scolaires avec des personnels formés, à des missions éducatives et non pas sécuritaires, semble aussi prioritaire que dans les internats d'excellence !

Le métier de CPE est soumis de plus en plus au retour des idées sécuritaires et réactionnaires à l'école. Aujourd'hui, l'objectif du gouvernement est clair : revenir aux anciens Surveillants Généraux : avec des CPE membres de la direction et chargé exclusivement des problèmes de discipline et de sécurité. Ainsi, un nouveau protocole d'inspection a été mis en place et le ministère crée une nouvelle fonction : le préfet des études. **Pour la CGT-Educ'action, le CPE n'est ni un administratif gestionnaire, ni le policier de l'établissement, mais un éducateur, membre de l'équipe pédagogique. Les missions éducatives des CPE sont en danger, rassemblons-nous pour les défendre !**

Quelques éléments sur le mouvement Intra 2010 PLP

14 % des participants au mouvement n'obtiennent aucune mutation, c'est équivalent à 2009.

Plus de 67 % des 40 collègues TZR désirant une stabilisation n'obtiennent pas satisfaction : c'est une situation fortement dégradée par rapport à 2009 où 30 % n'avaient pas eu satisfaction, mais avec il est vrai une plus forte participation (71 participants en 2009).

Nous notons très négativement les conséquences des restructurations de filières puisque 18 % des stagiaires sont affectés en zones de remplacement, contre seulement 10 % en 2009. Dans les seules disciplines de bureautique compta et secrétariat ce sont 27 collègues qui se retrouvent en ZR (sur un total de 36).

Avec 502 participants à l'intra 2010 ce nombre de participant est stable sur 2009 (507). En conséquence, 40 % des participants au mouvement sont stagiaires, comme en 2009.

Avec 45 stagiaires PLP en situation, nombre en hausse du 2009 (25), les perspectives de titularisation par concours interne pour les 3000 personnels non-titulaires de l'académie restent limitées.

Quelques éléments sur le mouvement Intra 2010 Certifiés-Agrégés

31 % des participants au mouvement n'obtiennent aucune mutation, c'est équivalent à 2009.

Plus de 50 % des 939 collègues TZR désirant une stabilisation n'obtiennent pas satisfaction : c'est une situation dégradée par rapport à 2009 où 47 % n'avaient pas eu satisfaction, mais avec il est vrai une plus forte participation (1211 participants en 2009).

44 % des stagiaires sont affectés en zones de remplacement, contre 47 % en 2009. La situation est très difficile dans certaines disciplines : lettres modernes, espagnol, histoire-géographie, physique-chimie, SVT...situation amplifiée par le blocage de postes pour les stagiaires 2010.

Avec 3805 participants à l'intra 2010 ce nombre de participants est en baisse sur 2009 (4385). 31 % des participants au mouvement sont stagiaires, comme en 2009.

Avec 39 stagiaires en situation, les perspectives de titularisation par concours interne pour les 3000 personnels non-titulaires de l'académie restent quasi-inexistantes.

Quelques éléments sur le mouvement Intra 2010 CPE

33 % des participants au mouvement n'obtiennent aucune mutation, c'est en hausse sur 2009 (25 %).

2 des 9 collègues TZR désirant une stabilisation n'obtiennent pas satisfaction : c'est une situation équivalente à 2009 et c'est positif.

28 % des stagiaires sont affectés en zones de remplacement, contre 10 % en 2009. La situation s'est donc fortement dégradée, le blocage de postes pour les stagiaires jouant évidemment un rôle important.

Avec 187 participants à l'intra 2010 ce nombre de participant est en hausse sur 2009 (168). 35 % des participants au mouvement sont stagiaires.

Avec 1 stagiaire en situation, les perspectives de titularisation par concours interne pour les 110 CPE non-titulaires de l'académie restent quasi-inexistantes.

Sur la suite des opérations

Le mouvement d'ajustement de juillet va être une nouvelle fois une phase très importante du mouvement et de la préparation de la rentrée. Nous rappelons que les TZR ne sont pas sensés servir à "réguler des flux" mais à effectuer de véritables missions de remplacements, avec des conditions spécifiques. Nous avons bien noté les 200 points accordés dans un but de stabiliser les TZR. Nous ne pouvons que souligner positivement cette volonté de stabilisation. Nous souhaitons avoir des précisions sur l'ordre des affectations au moment de la phase d'ajustement du fait de cette nouveauté. Nous rappelons que nous demandons que les personnels non-titulaires soient affectés dès juillet 2010. Ce travail est en grande partie effectué pour les lycées professionnels. Nous rappelons d'ailleurs que nous demandons toujours que la CCP examine les avis de réemploi des personnels non-titulaires et les affectations.

Nous tenons à exprimer notre opposition totale aux échanges de personnels (TZR ou non-titulaires) entre les académies. Nous condamnons l'utilisation, en dehors de toute délimitation géographique, de personnels ayant une vie de famille, des contraintes personnelles...



Déclaration de la CGT-Educ'action Créteil
Conseil académique de la formation continue
10 juin 2010

La CGT-Educ'action réaffirme son attachement et son combat pour le développement de la Formation Continue dans l'Education Nationale.

Nous constatons une stabilité de la part de personnels contractuels dans la formation continue, la part est de 65 % cette année. Pour la CGT-Educ'action, la pérennité de leur mission, le travail de Service Public qu'ils effectuent tous les jours, légitime une titularisation sans condition de concours. Bien évidemment, ce niveau de revendication concerne l'échelon national et nous ne manquerons pas de le rappeler à l'occasion du cycle de négociation qui va débiter.

Soucieux de proposer une gestion équitable pour tous les personnels non-titulaires de l'académie, le Rectorat a organisé une CCP consacrée aux personnels de la formation continue, mais aussi des CFA publics et de la MGI. Malheureusement, cette CCP n'a pas permis d'aboutir à des propositions concrètes. De notre point de vue, cela montre simplement qu'il est nécessaire de faire un travail plus approfondi, voire technique, avant de pouvoir faire des propositions concrètes.

En conséquence, nous demandons la création d'un groupe de travail, préparant une mise à plat et des propositions concrètes en vue d'une harmonisation des pratiques de gestion de l'ensemble des non-titulaires de l'académie de Créteil.

Il serait légitime que tous les contractuels de l'académie de Créteil soient « gérés » de la même manière, et cela quelque soit leur mission. Cela demande une réflexion poussée car les modes de fonctionnement voire le financement de ces emplois sont parfois bien différents. Cela n'empêche pas une ligne de conduite commune.

Concernant les personnels titulaires intervenants dans la formation continue, la CGT-Educ'action considère qu'ils doivent le faire non pas en heures supplémentaires mais que leur investissement pour la formation continue doit constituer leur mission première.

Le ministre a annoncé aux médias la mise en place du DIF pour les personnels enseignants de l'Education Nationale. Si nous sommes en attente de la publication de la circulaire de mise en place concrète, nous devons déjà échanger sur la possibilité pour le Rectorat de proposer aux personnels des formations. De fait, dès la rentrée 2010, le Rectorat sera fortement sollicité. Nous souhaitons donc connaître le plan de travail prévu et nous souhaitons bien évidemment que les organisations syndicales soient étroitement associées.

Des échanges avec le ministère sur le projet de circulaire sur le DIF nous ont permis de rappeler un certain nombre de principes qui guident notre action. Ce projet de circulaire venant tout juste d'être communiqué, nous souhaitons faire connaître au Rectorat ces principes à l'occasion de ce conseil académique.

Sur l'ouverture des droits : il est nécessaire que l'administration s'assure que soient communiqués à tous les agents les droits ouverts. Le DIF est transférable, les titulaires devront donc avoir un relevé au moment des mutations, mise à disposition, détachement, changement d'administration et, pour les non-titulaires, à la fin du contrat. Le droit ouvert pour les personnels à temps plein depuis juillet 2007 est bien de

50h au 31/12/09 et de 100h en anticipant le droit. En raison des délais de mise en place de la procédure, la mobilisation du DIF après le 01/01/11 entraînera que le droit acquis sera de 70h, ce qui devrait permettre aux collègues d'utiliser par anticipation la totalité des 120h. Les droits acquis sont comptés par année civile et non par année scolaire !

Calendrier pour exprimer les demandes : Les collègues doivent pouvoir formuler leur demande par écrit plusieurs fois par an. Il ne nous semble pas possible de faire une seule vague de remontée à l'image du congé formation. En effet, les collègues qui entrent dans des processus de reconversion, de bilan de compétences, de VAE ne savent pas obligatoirement un an avant à quelles dates ils auront besoin du DIF. Le calendrier de remontée des demandes ne doit pas être un obstacle à l'utilisation du droit.

Validation des demandes : Le projet de circulaire ne précise pas ce qui se passe si le DIF est refusé. Nous demandons que les CAPA et les CCP soient saisies de toutes les situations individuelles de refus. Le bilan en Comité Technique ne sera qu'un bilan statistique (nombre de demandes, types de demandes, nombre de refus) et ne permettra pas de défendre les dossiers individuels des personnels. L'article 11 du décret 2007-1470 précise que lorsque l'administration s'est opposée 2 années de suite aux demandes, l'agent a une priorité d'accès au congé formation. Comment sera mise en place cette priorité ?

Période de formation : Pour la CGT, la formation doit être comptée dans le temps de travail. Nous refusons que le DIF ne soit réduit aux périodes de vacances scolaires. C'est contraire à l'article 13 du décret 2007-1470 qui évoque les périodes « hors temps de service », ce qui est beaucoup plus large que les seuls congés scolaires. D'autre part, si on réduit le DIF aux seules vacances scolaires il sera pratiquement impossible de l'utiliser. La majorité des organismes de formation ou de certification publics (Éducation nationale, universités, CNED, CNAM, GRETA...) fonctionnent toute l'année, sur un calendrier scolaire et pas uniquement pendant les vacances scolaires.

Objet des demandes de DIF : Les actions de formation pour lesquelles le DIF peut être mobilisé correspondent majoritairement aux besoins de l'institution. Certains collègues veulent se reconvertir, changer de métier. A part la période de professionnalisation, les possibilités de reconversion sont très limitées. Si quelqu'un veut préparer un concours hors Éducation nationale ou dans autre versant de la fonction publique, il serait souhaitable qu'il puisse obtenir un accord de sa hiérarchie.

Le ministère a par ailleurs annoncé avoir commencé un travail sur la VAE et la RAEP pour permettre à des personnels non-titulaires de valider un Master 2 en vue de pouvoir passer les concours externes. Si pour la CGT-Educ'action ce travail ne correspond pas aux revendications légitimes des personnels, nous souhaitons néanmoins donc savoir si un travail spécifique est prévu au niveau de l'académie de Créteil.

Nous notons une forte baisse de l'activité de la CAFOC, ce qui induit une forte baisse du chiffre d'affaire. Cela ne peut que nous inquiéter sur l'avenir de la formation continue dans l'Éducation Nationale. Nous souhaitons savoir si une analyse de cette baisse a pu être faite.

Dans un contexte global très difficile pour la formation continue, l'Éducation Nationale a prouvé ses compétences. Il serait donc dommage qu'un système concurrentiel remette en cause ce service public. Il nous apparaît que la généralisation du DIF peut être une opportunité permettant une pérennité de l'activité.



Déclaration des élu-e-s CGT-Educ'action Créteil

Promotion à la hors-classe

(CPE, PLP et certifiés)

Phase d'ajustement

(CPE, PLP et certifiés)

Contestations de notes

(CPE, les CAPA des PLP et certifiés sont reportés à fin septembre 2010)

CAPA de juin et juillet 2010

Concernant la hors-classe :

- ▶ Dans le corps des PLP
126 promus sur 1849 candidats, soit 6,9 % de promotions.
 - ▶ Dans le corps des certifiés :
6240 candidats, 419 promus soit 6,7 % de promotions.
 - ▶ Dans le corps des CPE :
20 promus sur 415 candidats, soit seulement 4,8 % de promotions
- Dans tous les cas : trop de collègues proches de la retraite ne sont pas promus à la Hors Classe.

BARRES ET CONTINGENT :

PLP : barre à 190,5 pour 126 promus

CPE : barre à 190,0 pour 20 promus

Certifiés : barre à 179,7 pour 419 promus

Retrouver dans notre site (rubrique « élu-e-s »), d'autres infos et statistiques concernant la hors-classe, la phase d'ajustement et les notes.

Les promotions de collègues ayant moins de 50 ans qui pourraient être attribuées cette année aux plus anciens, représentent autant de possibilités de promotions "gelées" sur plus de 10 années scolaires.

Chez les PLP cela représente 31 promotions, chez les CPE 6 promotions et chez les certifiés 149.

Des collègues de plus de 60 ans n'ont pas accès à la hors-classe et, pour certains, continueront de différer leur départ en retraite pour espérer l'obtenir dans les années scolaires suivantes. Ces collègues demandent simplement un départ en retraite avec une pension suffisante directement liée à leur salaire des 6 derniers mois.

Chez les PLP, 68 non-promus de plus de 60 ans cette année avec seulement 9 promus, chez les CPE, 12 non-promus de plus de 60 ans cette année avec seulement 1 promu et chez les certifiés, 230 non-promus de plus de 60 ans cette année avec seulement 47 promus

Ce calcul de la pension sur les 6 derniers mois demeure un acquis important dans la fonction publique suite au fort mouvement social de 2003. La volonté du gouvernement de remettre en cause à la fois l'âge de départ à la retraite à 60 ans et le taux de cotisation des fonctionnaires sont des attaques insupportables. La grève interprofessionnelle du 7 septembre 2010 marquera une nouvelle étape d'une mobilisation de plus en plus forte.

La logique du salaire au mérite par la promotion HC qui préside au système du classement des enseignants et CPE en « exceptionnel », « très favorable », « favorable »... ne répond pas aux enjeux collectifs propres à l'Education nationale. Le clientélisme que sous tend aujourd'hui ce système s'oppose trop souvent à une nécessaire prise en compte collective des missions d'enseignement.

Nous ne pouvons que constater d'ailleurs, pour des collègues, l'incohérence, voire l'arbitraire dans certains cas, des appréciations portées par les chefs d'établissement et les inspecteurs. Incohérence que nous pouvons relever y compris avec les notations administratives. A ce propos, nous rappelons notre exigence qu'à l'occasion de la campagne de notation administrative, les chefs d'établissement procèdent à un dialogue avec les collègues promouvables à la HC avant de porter un avis définitif sur "I PROF". De même, nous demandons que les IPR ou IEN prennent en compte les demandes d'entretien ou d'explications venant des collègues promouvables à la HC.

Nous vous demandons de mieux privilégier l'ancienneté des services mais aussi l'âge des collègues promouvables dans la mise en œuvre des barèmes.

Nous avons constaté que 19% (soit 28) chez les PLP, 25% (soit 5) chez les CPE et 32% (soit 135) chez les certifiés, des propositions de promotions à la hors-classe sont au 10ème échelon.

Nous souhaitons une limitation à 5% des 10ème échelon sur l'ensemble des promus. Cette limitation a été jugée équilibrée en 2008 alors même que ces collègues pouvaient prétendre à un avancement accéléré au 11ème échelon de la classe normale.

CGT-Educ'Action académie de Créteil

9 rue Génin 93200 SAINT-DENIS – ☎ 01 55 84 41 06 - ☎ 01 55 84 41 96 - E-mail : cgteduc.creteil@wanadoo.fr

Site : <http://www.cgteducCreteil.org>

La CGT Educ'action revendique :

- ▶ La fusion des échelons hors classe dans le prolongement de la classe normale.
- ▶ En mesure transitoire, l'établissement d'un barème Hors Classe qui prend mieux en compte l'âge et l'ancienneté des services des collègues notamment dans le 11ème échelon.
- ▶ L'affirmation que la carrière « classe normale-hors classe » doit assurer à tous, le départ à la retraite au dernier indice du corps pour une carrière complète.

Concernant la phase d'ajustement:

Plusieurs centaines de postes sont disponibles pour la phase d'ajustement des TZR. Après cette phase d'ajustement, une très grande part restent vacants, d'ailleurs l'année dernière 3000 non-titulaires ont assuré des missions d'enseignants et d'éducation dans l'académie de Créteil.

La rentrée scolaire 2010 est celle de la mise complète sur le terrain de 857 stagiaires prévus dans notre académie. La conséquence est redoutable puisque des collègues nouvellement titulaires à la rentrée 2010 se retrouvent en Zone de Remplacement faute de postes Vacants. Faut-il ajouter que des postes vacants pris sur les postes vacants au mouvement INTRA ACADEMIQUE JUIN 2010 ont été réservés pour les futurs stagiaires sans perspective de formation initiale! La CGT-Educ'action Créteil appelle à un rassemblement devant le Rectorat le mercredi 8 septembre pour demander le réemploi de tous les précaires.

Nous rappelons par ailleurs notre opposition totale à l'expérimentation des établissements CLAIR. Nous souhaitons avoir connaissance des postes de titulaires et non-titulaires qui seront réservés pour ces établissements.

Ce dispositif est directement issu des « états généraux de la sécurité à l'école », auxquels la CGT Educ'action avait refusé de participer. Cette mesure a été mise en place dans l'opacité la plus totale et à l'insu de la totalité des intervenants (équipe, syndicats, parents). Les textes qui régissent ce dispositif sont les discours de Chatel et de Sarkozy du mois de mai ! C'est inédit et inacceptable que des discours politiques remplacent des textes de loi, des décrets et des circulaires. Les règles de gestion des missions et de la carrière des fonctionnaires d'Etat ne sont pas le fait du prince ! **La CGT-Educ'action refuse la mise en place de ce dispositif, testé cette année et amené à se développer pour la rentrée 2011.**

Cette mesure, ouvre la porte à un système de recrutement local au bon vouloir des chefs d'établissement.

La CGT Educ'action revendique :

- La titularisation de tous les précaires sans condition de concours ni de nationalité.
- La mise en place de commission de suivi, à partir des CCP, des avis de réemploi et les affectations des non-titulaires
- L'embauche massive de personnels
- L'abandon de l'expérimentation CLAIR
- L'abandon de la réforme de la mastérisation

Concernant les notes administratives (CPE):

Nous considérons que les notations administratives et pédagogiques participent de plus en plus souvent d'une logique du mérite à laquelle nous sommes totalement opposés. Nous considérons que l'avancée normale de la carrière des personnels ne doit pas être soumise au simple bon vouloir d'inspecteurs et de chefs d'établissements, c'est pourquoi d'ailleurs ces notations doivent rester soumises au contrôle des élu-e-s, ce qui permet de limiter les dégâts mais n'est pas encore suffisant.

Nous ne souhaitons pas, dans cette logique, que ces notations s'approchent de ce qu'il se passe pour la hors-classe qui donne des points à disposition des inspecteurs et des chefs d'établissement hors de toutes règles et de tout contrôle. D'autant que ces notations restent fortement ancrées dans les académies et qu'il n'y a pas de péréquation pour les collègues arrivant d'une autre académie.

Le métier de CPE est soumis de plus en plus au retour des idées sécuritaires et réactionnaires à l'école. Aujourd'hui, l'objectif du gouvernement est clair : revenir aux anciens Surveillants Généraux : avec des CPE membres de la direction et chargés exclusivement des problèmes de discipline et de sécurité. Ainsi, un nouveau protocole d'inspection a été mis en place et le ministère crée une nouvelle fonction : le préfet des études.

Pour la CGT-Educ'action, le CPE n'est ni un administratif gestionnaire, ni le policier de l'établissement, mais un éducateur, membre de l'équipe pédagogique. Les missions éducatives des CPE sont en danger, mobilisons-nous pour les défendre !

De plus en plus de collègues font valoir des conditions de travail qui ne cessent de se dégrader et font état de conflits avec leur Chef d'Etablissement. Cela se traduit par des rapports écrits, des demandes d'inspection et en cette période de notation administrative des baisses ou des maintiens de note.